

WHO/FOOD ADD/74.43

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT
de la
TROISIEME CONFERENCE MIXTE FAO/OMS
sur
LES ADDITIFS ET CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

Genève, 22-26 octobre 1974



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



Réunions diverses - ESN:MMS 74/6
WHO/Food Add./74.43

TROISIEME

CONFERENCE MIXTE FAO/OMS

sur

LES ADDITIFS ET CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

Genève, 22 - 26 octobre 1973

RAPPORT

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1974

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
MANDAT	1
1. Rapport sur les travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (1955-72)	1
2. Principes de l'évaluation toxicologique des additifs et contaminants alimentaires	3
3. Calcul de la dose potentielle d'additifs et de contaminants alimentaires	4
4. Principes généraux relatifs à l'emploi des additifs alimentaires; considérations intéressant la protection des consommateurs et les bonnes pratiques de fabrication	5
5. Problèmes de contamination des aliments et activités internationales proposées pour l'instauration d'un programme coordonné de surveillance dans ce domaine	6
6. Etablissement de procédures permettant une consultation internationale et une action coordonnée rapides au sujet des additifs et contaminants alimentaires	8
7. Travaux futurs du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et suggestions quant aux priorités	9
8. Questions diverses	10
ANNEXE 1 - Liste des participants	25
ANNEXE 2 - Ordre du jour	27

INTRODUCTION

La Conférence s'est tenue à Genève du 22 au 26 octobre 1973. Elle a réuni des délégués de 34 Etats Membres de la FAO et de l'OMS ainsi que des observateurs envoyés par 14 organisations internationales (voir annexe 1). Le Dr. P. Dorolle, Directeur général adjoint de l'OMS, a ouvert la Conférence au nom des directeurs généraux de la FAO et de l'OMS. Il a souligné que c'était la troisième Conférence consacrée aux additifs alimentaires, les deux premières ayant eu lieu respectivement en 1955 et en 1963. La portée en était plus vaste puisqu'elle s'étendait aux contaminants alimentaires. L'objectif était de mieux protéger les consommateurs grâce à la salubrité accrue des denrées alimentaires. On espérait que la Conférence indiquerait des domaines supplémentaires où une action internationale serait souhaitable et qu'elle donnerait à la FAO et à l'OMS des directives quant aux priorités à observer pour que les travaux futurs en matière d'additifs et de contaminants alimentaires.

La Conférence a élu Président le Dr G. Chapman (Canada), M. H.P. Mollenhauer (République fédérale d'Allemagne), le Dr A.A. Owusu (Ghana) et le Dr H. Sadowska (Pologne) ont été élus Vice-Présidents. Le Dr P.S. Elias (Royaume-Uni) et M. R. Souverain (France) ont été désignés comme Rapporteurs.

MANDAT

La troisième Conférence mixte FAO/OMS sur les additifs et contaminants alimentaires a été convoquée pour examiner les points inscrits au projet d'ordre du jour ^{1/} et faire toutes recommandations appropriées à la FAO, à l'OMS et aux Etats Membres. Il a été décidé que certains aspects des pesticides ne seraient évoqués au cours des débats que lorsque ces points représenteraient un élément important à prendre en considération, étant donné que d'autres organes de la FAO et de l'OMS s'occupent des pesticides. Aussi est-on convenu de prier la FAO et l'OMS d'examiner l'opportunité de convoquer une conférence réunissant les services gouvernementaux compétents et portant sur les divers aspects de la question des pesticides.

Le projet d'ordre du jour a alors été adopté sans autre discussion (voir annexe 2).

1. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITE MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (1955-73).

1.1 Historique

Sur l'invitation du Président, le Secrétariat a brièvement retracé l'activité du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires établi pour donner suite à une recommandation de la première Conférence. Depuis 1956, le Comité s'est réuni dix-sept fois et s'est occupé d'un grand nombre d'additifs alimentaires intentionnels ainsi que de quelques substances ajoutées non intentionnellement aux aliments. Il s'est également intéressé, en raison de leur importance majeure, à trois contaminants métalliques; le mercure, le plomb et le cadmium. Le Comité d'experts a pour mission de donner des avis à la FAO, à l'OMS et à leurs Etats Membres. Il s'en acquitte en préparant des rapports et des monographies à l'usage des deux institutions de parrainage et des autorités compétentes des Etats Membres. En outre, le Comité d'experts assure des services au Comité du Codex sur les additifs alimentaires.

Le Comité d'experts a réparti ses tâches entre deux groupes de travail s'occupant, l'un de l'évaluation toxicologique, l'autre de l'élaboration de normes et, plus récemment de l'appréciation de l'efficacité technique. En ce qui concerne les contaminants métalliques dans les aliments, le Comité d'experts a recommandé de mettre sur pied un système de surveillance continue, coordonné à l'échelle internationale.

^{1/} La délégation de l'Argentine a réservé sa position au sujet des recommandations figurant dans le Rapport; en effet, les divers documents destinés à la Conférence sont parvenus tardivement et son Gouvernement n'a pu examiner en profondeur les questions soulevées.

1.2 Evaluation toxicologique

Le Comité d'experts n'a pas seulement défini les principes de l'évaluation toxicologique, mais a aussi évalué lui-même les renseignements disponibles sur divers additifs et contaminants alimentaires. Les grands principes dégagés et les principaux résultats des évaluations ont été indiqués dans ses rapports. En outre, le Comité a élaboré des monographies contenant des résumés des données biologiques, des remarques à leur sujet et des évaluations. Dans les travaux relatifs à la toxicité des additifs alimentaires, on a recouru à la notion de dose journalière admissible pour donner une indication quant à la sécurité d'emploi des additifs et pour permettre aux autorités compétentes d'en réglementer comme il convient l'utilisation (De plus amples détails sont donnés à la section 2).

1.3 Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires et autres considérations chimiques

Pour l'élaboration de normes, le Comité d'experts s'est inspiré des "Principes généraux régissant l'établissement des normes" énoncés dans son dixième rapport.

Trois objectifs principaux sont visés:

- a) identifier la substance qui a été soumise à un essai biologique;
- b) s'assurer que la qualité de la substance en permet l'utilisation sans danger dans les aliments;
- c) donner des exemples et encourager l'adoption de bons procédés de fabrication.

Les normes valent normalement pour des substances pures se prêtant à une description chimique. Or, il existe des produits composites, tels que les préparations d'enzymes, qui renferment un ou plusieurs composants actifs ainsi que des excipients, des agents conservateurs, des antioxygènes et d'autres substances utilisées dans l'industrie alimentaire. Par exemple, à sa quinzième réunion, le Comité a décidé d'établir des "Normes générales pour les préparations d'enzymes utilisées dans l'industrie alimentaire" qui énoncent un certain nombre de critères valables pour l'ensemble des produits étroitement apparentés du type considéré. Chaque fois que possible, les indications en question sont complétées, pour des produits particuliers, par des spécifications supplémentaires qui doivent être rapportées aux "Normes générales".

Méthodes d'analyse

Le Comité d'experts s'est occupé des méthodes applicables à l'analyse d'un additif alimentaire considéré en soi. Des méthodes servant à analyser les additifs présents dans les aliments sont examinées par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et le Comité d'experts s'est abstenu d'intervenir dans ce domaine, sauf dans quelques cas spéciaux comme ceux de résidus d'antibiotiques et de solvants.

Critères microbiologiques

Le Comité d'experts a examiné la question des critères microbiologiques pour des substances albuminoïdes comme la gélatine et le caséinate de sodium. Il a aussi insisté sur la nécessité d'inclure de tels critères dans les normes concernant d'autres substances d'origine végétale ou animale: colorants alimentaires naturels, gommés végétales, pectine, amidons modifiés, etc.

Révision des normes et des méthodes d'analyse

Le Comité a conscience de la nécessité de réviser les normes et les méthodes d'analyse des additifs alimentaires. Il s'est attaqué à cette tâche à sa dix-septième réunion (1973) en révisant les normes relatives aux antimicrobiens, aux antioxygènes, aux émulsifiants, aux antiagglutinants, aux épaississants et à un certain nombre d'autres substances.

1.4 Monographies sur l'efficacité technique des additifs

Le Comité a étudié l'efficacité technique des additifs alimentaires depuis sa quatorzième réunion. Les informations relatives à l'efficacité technique d'un certain nombre d'anti-microbiens et d'antioxygènes ainsi que la documentation s'y rapportant ont été résumées dans deux monographies.

La Conférence a examiné l'activité du Comité d'experts à la lumière des recommandations formulées par les première et deuxième Conférences FAO/OMS sur les additifs alimentaires. Tout en regrettant les retards enregistrés dans la publication des rapports et des monographies du Comité d'experts, la Conférence estime qu'en général le Comité a appliqué de façon satisfaisante les recommandations susmentionnées, exception faite des recommandations touchant à la coordination des programmes de recherche (cf. ci-dessous recommandation 6.4.2, page 9). En ce qui concerne les travaux futurs recommandés par la Conférence pour le Comité d'experts, voir paragraphe 7.2 (page 10).

2. PRINCIPES DE L'EVALUATION TOXICOLOGIQUE DES ADDITIFS ET CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

2.1 Le Secrétariat de l'OMS a été invité à résumer brièvement les principes adoptés par le Comité d'experts pour l'évaluation toxicologique. Au cours de ses premières réunions, le Comité d'experts s'est employé à énoncer des principes généraux relatifs à l'utilisation des additifs alimentaires et à formuler des directives pour les essais de toxicité et l'interprétation de leurs résultats. Des détails sont donnés dans les premier et deuxième rapports du Comité. Compte tenu des progrès en toxicologie et dans les disciplines apparentées, ces directives ont été développées, améliorées, puis mises à jour à la dix-septième réunion du Comité, en 1973. Quelques indications ont été fournies concernant les méthodes d'essai, la dose sans effet, le problème de l'extrapolation à l'homme et les divers types de DJA (dose journalière admissible pour l'homme) proposés ainsi que des explications succinctes touchant les décisions ou conclusions autres que la fixation d'une DJA. Il a en particulier été souligné qu'on a renoncé au système de la DJA double pour s'en tenir à la fixation d'une dose unique, une DJA assortie de certaines réserves ne devant être établie que dans quelques situations spéciales. Mention a été faite de l'établissement d'une "DJA de groupe" pour des substances chimiquement et toxicologiquement apparentées. Pour certains contaminants, l'innocuité estimée est exprimée sous la forme d'une dose hebdomadaire tolérable provisoire; les bases servant à de telles estimations sont indiquées dans le seizième rapport du Comité d'experts.

2.2 Quelques délégués ont estimé que des directives plus précises devraient être données au sujet des expériences sur l'animal requises pour déterminer la dose sans effet. Il a, toutefois, été reconnu qu'il ne serait pas possible de le faire parce que la façon de mener les investigations toxicologiques doit être laissée à la discrétion du chercheur compétent qui en est chargé et qu'elle ne saurait être fixée de façon rigide pour tous les types d'additifs alimentaires. On a soulevé la question de savoir quels phénomènes observés au cours d'essais biologiques peuvent être regardés comme des effets physiologiques plutôt que comme des réactions de toxicité et donc ne pas être pris en considération pour la détermination de la dose sans effet. La Conférence est d'avis qu'aucun principe général ne peut être formulé à cet égard et que chaque cas doit être envisagé à part. Il a aussi été souligné que le Comité d'experts indique la période pendant laquelle une DJA temporaire peut être acceptée comme valable. Ce système s'est révélé très utile dans la pratique parce qu'il est parfois difficile d'établir une DJA sur la base des renseignements disponibles concernant une substance qui n'en est pas moins largement utilisée et ne semble pas représenter un danger important pour la santé.

2.3 De nombreuses délégations ont critiqué la déclaration du Comité d'experts selon laquelle la DJA n'englobe pas la quantité d'une substance qui est naturellement présente dans les aliments. Elles ont fait observer qu'il semble illogique de ne faire porter la DJA que sur la quantité introduite en tant qu'additif; en effet, la DJA se fonde entièrement sur les données toxicologiques et l'organisme est incapable de distinguer entre les produits chimiques ajoutés et ceux qui se trouvent naturellement dans les aliments. La Conférence recommande donc que le Comité d'experts réexamine la déclaration en question figurant dans son dix-septième rapport.

2.4 Plusieurs délégations ont estimé que l'expression "DJA sans limite" prêtait à confusion. Il est admis qu'en pratique des considérations techniques, juridiques ou autres obligent à restreindre l'utilisation d'un additif alimentaire, même si aucun risque toxicologique n'est lié à son emploi. Il est donc nécessaire d'indiquer très clairement que lorsque le Comité d'experts fixe une "DJA sans limite", sa décision se fonde exclusivement sur l'évaluation toxicologique. Certaines délégations ont proposé deux autres formules possibles: a) "établissement d'une DJA non nécessaire"; b) "DJA sans limite du point de vue toxicologique"; et c) "aucune limite toxicologique". La Conférence invite le Comité d'experts à examiner la question lors d'une future réunion. Abstraction faite de ces considérations, la Conférence estime que les décisions prises par le Comité d'experts sont en général satisfaisantes et exercent une influence appréciable sur les autorités compétentes de beaucoup de pays ainsi que sur l'industrie.

2.5 Un autre problème soulevé dans ce contexte a trait à l'évaluation toxicologique des aliments irradiés. Des incertitudes existent quant aux protocoles appropriés pour l'appréciation de la salubrité, notamment en ce qui concerne la détermination d'une concentration sans effet et les coefficients de sécurité à appliquer pour l'extrapolation à l'homme des résultats des expériences sur l'animal. Il a été souligné que des indications générales figurent dans les rapports des Comités mixtes AIEA/FAO/OMS d'experts des aliments irradiés qui ont été convoqués en 1964 et 1969; une autre réunion est envisagée pour mettre à jour ces indications en fonction des données récemment devenues disponibles au sujet des modifications biochimiques dans les aliments irradiés. De nouveaux progrès seront sans doute possibles une fois que les substances résultant de l'irradiation pourront être isolées, synthétisées et étudiées selon les modalités habituelles des recherches sur les propriétés toxicologiques.

La Conférence recommande que, comme par le passé, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires tienne compte des derniers progrès en matière de toxicologie lorsqu'il procède à des évaluations et prenne aussi en considération les besoins de groupes spécialement exposés.

3. CALCUL DE LA DOSE POTENTIELLE D'ADDITIFS ET DE CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

3.1 Le Secrétariat a présenté un rapport exposant les principaux faits relatifs au programme OMS de calcul sur ordinateur de la dose potentielle d'additifs alimentaires qui a été entrepris en 1966 selon les méthodes décrites dans les sixième et dixième rapports du Comité d'experts. Après une étude pilote couronnée de succès, on a poursuivi les travaux et examiné quelque 52 additifs alimentaires sur lesquels rapport a été fait. En 1968, le programme a été étendu à la dose potentielle de résidus de pesticides dans les aliments. Ces activités représentent un important aspect de la toxicologie prospective quantitative. Sans doute les estimations obtenues ne sont-elles qu'approximatives, mais elles fournissent des indications quant à l'ordre de grandeur de la dose potentielle. Pour arriver à des résultats plus exacts, il faudrait pouvoir remplacer les chiffres de consommation alimentaire moyenne utilisés jusqu'ici par des données plus fiables relatives à la consommation alimentaire nationale que procureraient les Etats Membres.

3.2 Un exemple illustrant l'importance que revêt l'estimation des doses potentielles d'additifs ou de contaminants a été donné par la délégation belge qui a présenté une étude sur la consommation probable en Belgique de mercure provenant de l'alimentation. En se fondant sur des analyses de poissons et d'autres éléments du régime alimentaire ainsi que sur un régime théorique moyen mixte et représentatif, il a été possible de calculer que l'ingestion totale de mercure par l'adulte belge moyen peut éventuellement correspondre à la moitié environ de la dose hebdomadaire tolérable provisoire proposée par le seizième Comité d'experts. La quantité effective totale de mercure en provenance des produits de la pêche ne représente qu'une fraction mineure de la dose hebdomadaire tolérable provisoire, le reste venant d'autres éléments du régime alimentaire.

3.3 La discussion qui a suivi a révélé que des enquêtes et des estimations analogues concernant l'apport alimentaire de mercure avaient été faites dans d'autres pays (Suède, Royaume-Uni, Japon, Etats-Unis d'Amérique, Canada, etc.). Elle a mis en évidence la nécessité

de rassembler des données exactes sur la consommation alimentaire d'une grande variété de denrées. Les calculs reposent souvent sur des chiffres de consommation moyenne alors qu'on s'intéresse surtout à des groupes de population considérés comme spécialement exposés. Il y a des personnes qui absorbent de grandes quantités de contaminants ou d'additifs alimentaires parce que la structure de leur consommation alimentaire est anormale ou qui risquent d'être sous-alimentées et peut-être de réagir différemment à la présence d'additifs ou de contaminants. Les pays en voie de développement, pour leur part, se préoccupent davantage des contaminants que des additifs alimentaires, la majorité de leur population consommant des aliments frais, non traités, disponibles localement. D'autres groupes dont le cas mérite d'être spécialement examiné sont les habitants des régions minières et les enfants en bas âge. A ce propos, on a rappelé que la FAO a aidé des pays en voie de développement à exécuter des enquêtes sur la consommation alimentaire nationale qui sont extrêmement nécessaires pour l'élaboration de politiques nationales appropriées en matière d'alimentation et de nutrition. Un certain nombre d'enquêtes de ce genre sont achevées et les données recueillies ont été analysées ou sont en cours d'analyse. En outre, plusieurs pays industriellement développés ont mené leurs propres enquêtes. Les données provenant de toutes ces sources devraient être utilisées, chaque fois que cela convient, pour le calcul de la dose d'additifs alimentaires et de contaminants.

3.4 La Conférence recommande:

- a) que chaque Etat Membre désigne un service expressément chargé de présenter à la FAO et à l'OMS des données pertinentes sur la consommation alimentaire;
- b) que la FAO, en coopération avec l'OMS, poursuive et élargisse son programme d'enquêtes sur la consommation alimentaire, surtout dans les pays en développement, en y incluant des études relatives aux doses dans des groupes de population spécialement exposés;
- c) que l'OMS, en coopération avec la FAO, élargisse les travaux en cours concernant le calcul sur ordinateur de la dose potentielle d'additifs alimentaires et prenne en considération dans son programme un plus grand nombre de pays;
- d) que les Etats Membres fournissent dans toute la mesure du possible à la FAO et à l'OMS des données sur la consommation effective estimée d'additifs alimentaires et de contaminants.

4. PRINCIPES GENERAUX RELATIFS A L'EMPLOI DES ADDITIFS ALIMENTAIRES: CONSIDERATIONS INTERESSANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION

4.1 Sur l'invitation du Président, le Secrétariat de la FAO a fait l'historique de la question. La première Conférence mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires avait recommandé que la FAO et l'OMS rassemblent et diffusent des renseignements concernant notamment les méthodes d'utilisation des additifs alimentaires et les raisons pour lesquelles on s'en sert ou les raisons pour lesquelles leur emploi est limité ou interdit. A sa première réunion, le Comité d'experts avait recommandé des principes généraux pour l'utilisation des additifs alimentaires. Ultérieurement, la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté les "Principes généraux pour l'utilisation des additifs alimentaires" qui se fondent sur les recommandations du Comité d'experts: les additifs alimentaires, employés dans les conditions prescrites, doivent être sans danger, permettre d'obtenir le résultat recherché et présenter des avantages démontrables ou être indispensables en bonne pratique de fabrication.

4.2 Pour déterminer si les additifs alimentaires sont effectivement utilisés conformément à ces principes généraux, une distinction a été faite entre l'efficacité technique et la justification ou nécessité de l'emploi, notion impliquant la prise en considération de facteurs tant techniques que sociaux et économiques. Le Comité d'experts n'a que récemment commencé à étudier l'efficacité technique des additifs alimentaires. En revanche, la question de la justification est du ressort du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et des comités compétents du Codex s'occupant de produits.

4.3 La délégation de la République fédérale d'Allemagne a insisté, dans son exposé, sur la nécessité de s'occuper davantage de l'efficacité technique des additifs alimentaires pour

que, grâce à l'information purement scientifique fournie, les autorités intéressées soient mieux en mesure de décider quant à la nécessité ou à la justification de l'emploi d'un additif alimentaire quelconque.

4.4 De l'avis d'un certain nombre de délégations, l'utilisation croissante de substances chimiques dans les aliments et le fait que l'opinion publique en est de plus en plus avertie ont non seulement créé des problèmes de santé publique mais posé aux gouvernements des problèmes politiques. Beaucoup de gouvernements et de consommateurs s'inquiètent de savoir si les additifs alimentaires sont bien en fait employés conformément aux Principes généraux susmentionnés. Il semble donc prudent d'examiner plus avant la notion de bonne pratique de fabrication eu égard tant à la justification de l'emploi des additifs alimentaires qu'à l'efficacité de ceux-ci. Une délégation, toutefois, a estimé que, s'il est souhaitable d'approfondir ces questions, on risque d'aboutir à des jugements de valeur dont il vaudrait mieux laisser l'appréciation à l'industrie; on a fait valoir qu'il est peu pratique et peu raisonnable d'appliquer ces notions dans le cas de certaines classes d'additifs alimentaires. Une délégation a exprimé la crainte que l'usage d'un petit nombre d'additifs n'entraîne une augmentation de la dose de ces additifs, possibilité que les gouvernements ne devraient pas perdre de vue.

4.5 La Conférence a discuté à ce propos du rôle du Comité du Codex sur les additifs alimentaires. Elle note que le mandat actuel de ce comité l'habilite à examiner tous les aspects des problèmes relatifs aux additifs alimentaires, y compris la justification de leur emploi. Dans la pratique, toutefois, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires s'appuie sur les avis exprimés par les différents comités du Codex s'occupant de produits; ces Comités établissent, pour les aliments, des normes contenant des dispositions relatives aux additifs, dispositions qui s'inspirent de l'opinion d'experts quant à la justification ou à la nécessité de l'utilisation d'un additif donné dans un aliment donné.

4.6 La Conférence estime que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, à qui incombe la responsabilité générale de confirmer les dispositions figurant dans les normes alimentaires au sujet des additifs, devrait être invité, par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius, à étudier de façon plus approfondie les aspects techniques des additifs alimentaires. Il est nécessaire, a-t-on souligné, que la Commission du Codex Alimentarius fasse en sorte que les comités du Codex s'occupant de produits fournissent davantage de données pour justifier l'utilisation proposée d'additifs alimentaires.

4.7 La Conférence estime en outre qu'il est désirable d'avoir des renseignements de base sur l'efficacité technique de la substance considérée. Cependant, cette activité ne saurait remplacer les travaux du Comité d'experts en matière de normes.

4.8 En conclusion, la Conférence, consciente de la nécessité de recueillir et de rassembler des données sur l'efficacité technique des additifs alimentaires, recommande:

1. que les Etats Membres procèdent, parallèlement à l'évaluation toxicologique des additifs alimentaires qui sont déjà autorisés ou qui le seront, à l'évaluation de leur efficacité technique et de la nécessité de leur emploi.
2. que la FAO recueille les données relatives à l'efficacité technique de classes appropriées d'additifs alimentaires; et
3. que la FAO et l'OMS fournissent les moyens nécessaires pour qu'un groupe approprié d'experts évalue les données réunies concernant l'efficacité technique d'additifs alimentaires déterminés et publie des monographies appropriées.

5. PROBLEMES DE CONTAMINATION DES ALIMENTS ET ACTIVITES INTERNATIONALES PROPOSEES POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME COORDONNE DE SURVEILLANCE DANS CE DOMAINE

5.1 Le Secrétariat a rappelé brièvement les raisons de l'inquiétude croissante qu'inspirent la présence de contaminants dans les aliments et ce qu'ils représentent en tant que danger possible pour la santé humaine et qu'obstacle au commerce international. Pour évaluer les

problèmes de santé qui se posent, il faut connaître les concentrations de contaminants chimiques et biologiques qui se trouvent dans les denrées alimentaires, dans l'air et dans l'eau, de façon à pouvoir estimer la charge totale résultant pour l'organisme de l'action des divers facteurs environnementaux. Actuellement, de nombreux programmes nationaux de surveillance sont en cours, concernant en particulier l'alimentation, le régime alimentaire total et d'autres éléments de l'environnement; ils doivent permettre de jauger la situation, de mettre au point les dispositions législatives et réglementaires envisagées, de déterminer les effets sur le commerce, et de disposer de renseignements de base sur les relations épidémiologiques entre l'exposition humaine à un contaminant et les phénomènes biologiques qu'elle provoque.

5.2 La coordination de la surveillance dans le domaine de l'alimentation vise à assurer l'utilisation rationnelle des études déjà commencées et à encourager à en entreprendre d'autres selon un ordre approprié. Il s'agit essentiellement de rassembler à l'échelon international toutes les données disponibles sur la dose et les concentrations de contaminants dans les aliments, de voir si la contamination des aliments présente des caractères tels qu'elle constitue un sujet d'inquiétude et de fixer des priorités pour l'étude des contaminants, des aliments et des méthodes d'échantillonnage et d'analyse. Des avantages très nets dans plusieurs domaines sont à attendre de telles activités. Le programme d'analyse doit comporter l'étude du régime alimentaire total, des aliments de base et de certaines denrées qui accumulent les contaminants, ainsi que des enquêtes microbiologiques spéciales et l'on envisage d'examiner comment les résultats obtenus se rapportent à différents groupes de consommateurs, d'après les données fournies par les enquêtes sur la consommation alimentaire.

5.3 La FAO et l'OMS ont prévu d'organiser un programme commun, coordonné à l'échelle internationale, qui se fonde sur les enquêtes nationales de surveillance en cours et sur d'autres lancées, en donnant des conseils et une aide, dans les pays qui ne mènent pas de telles enquêtes ou n'envisagent pas de le faire. Ces efforts sont tentés pour donner suite aux résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972 et par l'Assemblée mondiale de la santé de 1973. Des propositions concernant la mise en oeuvre de ces résolutions par la FAO et l'OMS agissant en commun sont actuellement soumises pour attribution de fonds au Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

5.4 Bien que ce point ne relève pas strictement du programme considéré, l'attention a aussi été appelée sur la nécessité de ne pas déterminer les effets des polluants environnementaux uniquement d'après des espèces indicatrices biologiques saines, mais aussi d'étudier les modifications de la toxicité dues à des facteurs tels qu'un régime alimentaire anormal, la malnutrition, un rapport défavorable Ca/P ou d'autres variations des paramètres environnementaux qui se rencontrent fréquemment dans la pratique mais dont on ne tient pas régulièrement compte dans les essais normaux. Il pourrait y avoir là un domaine de recherche méritant l'appui de l'OMS. De même, il a été souligné que la liste de priorités figurant dans le document soumis par le Secrétariat était provisoire.

5.5 La Conférence a également été informée de la portée du système mondial de surveillance de l'environnement (GEMS) proposé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tendant à assurer une évaluation d'ensemble des tendances et modifications résultant pour l'environnement d'activités humaines qui peuvent nuire à l'homme ou à son environnement. Le programme de surveillance des denrées alimentaires sera un élément essentiel du GEMS, de sorte qu'il sera possible d'évaluer convenablement la quantité totale de contaminants que l'homme absorbe. On a noté en outre que le GEMS fait partie d'activités d'évaluation globale, à savoir le "Programme vigie" qui prévoit une surveillance, l'évaluation des faits, des recherches et la collecte et la diffusion de renseignements pertinents. Le rassemblement de données sur les polluants prioritaires dans divers milieux environnementaux pourrait être utilisé pour prédire les risques possibles.

5.6 De nombreuses délégations se sont félicitées de l'institution d'un tel programme, coordonné à l'échelle internationale, de surveillance dans le domaine des contaminants alimentaires et se sont déclarées disposées à fournir dans la plus large mesure possible des informations provenant de travaux menés sur le plan national. Elles ont offert de donner des avis fondés sur leur propre expérience et ont mentionné un certain nombre de points qui devraient être soigneusement examinés pour qu'une entreprise aussi complexe donne le maximum de résultats et pour que les investigations portent sur autant d'aspects que possible. On a insisté sur le fait qu'il incombe spécialement aux pays avancés d'aider les pays en développement à établir et organiser des programmes de surveillance des denrées alimentaires. De tels programmes constitueront un dispositif efficace pour renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments. Quelques délégations ont souligné que les polluants à surveiller pourront varier selon les priorités existantes en matière d'alimentation dans leurs pays et que l'importance des informations qu'on attendra de leurs pays pour le programme de surveillance devra correspondre à leurs ressources nationales. Parmi les produits sur lesquels devrait porter le programme de surveillance, on a mentionné les résidus de pesticides, les éléments toxiques, les résidus d'antibiotiques, les toxines alimentaires naturelles, certains contaminants environnementaux cancérigènes et les contaminants microbiologiques. L'accent a été fortement mis sur la nécessité d'assurer une coordination vraiment adéquate de tous les éléments du programme entre eux et du programme avec les efforts analogues déployés par d'autres organisations telles que le SCOPE.

5.7 Après avoir entendu un exposé des approches adoptées et des activités préparatoires au programme que comptent mener la FAO et l'OMS, la Conférence recommande:

1. que, dans le cadre du GEMS que met au point la PNUE, la FAO et l'OMS continuent à planifier l'exécution progressive d'un programme de surveillance des contaminants alimentaires qui soit efficace, bien administré, bien coordonné et convenablement financé;
 2. que le PNUE prête son plein appui aux deux institutions pour la mise au point du programme susvisé, l'accent devant porter en particulier sur la planification et l'organisation progressives et échelonnées du programme;
 3. que les Etats Membres coopèrent dans la plus large mesure possible avec les deux institutions à l'exécution du programme.
6. ETABLISSEMENT DE PROCEDURES PERMETTANT UNE CONSULTATION INTERNATIONALE ET UNE ACTION COORDONNEE RAPIDES AU SUJET DES ADDITIFS ET CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

6.1 Le Secrétariat a brièvement décrit les arrangements en vigueur pour la diffusion aux Etats Membres de renseignements sur les résultats toxicologiques défavorables relatifs à des additifs alimentaires afin de chercher à éviter une publicité préjudiciable provoquant dans la population des inquiétudes indues. En application d'une résolution de la vingt-troisième Assemblée mondiale de la santé (WHA 23.50), un système simple a été mis sur pied. Il comporte essentiellement des "Notes d'information sur les additifs alimentaires" concernant les décisions prises par des gouvernements à l'effet de limiter ou d'interdire l'emploi de certains additifs alimentaires. Jusqu'ici, vingt-quatre Notes de ce genre ont été envoyées aux Etats Membres de l'OMS. Treize pays ont communiqué des renseignements sur des additifs alimentaires et les décisions prises à leur égard, en même temps qu'ils en faisaient part à la presse nationale. Il n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent de convoquer un groupe spécial d'experts pour examiner les données soumises par les Etats Membres, bien que l'OMS soit habilitée à le faire. Une délégation a estimé que l'OMS devrait convoquer une réunion d'experts chargée d'étudier d'importantes données toxicologiques sur les additifs alimentaires, dès que ces données seront disponibles et au cas où elles pourraient inciter les Etats Membres à entreprendre une action d'une certaine portée.

6.2 Il est ressorti de la discussion qui a suivi que cette procédure de diffusion des informations était jugée avoir une certaine utilité pour les Etats Membres et que ce service pourrait devenir plus efficace encore si chaque Etat Membre mettait plus d'empressement à communiquer des renseignements aux fins de diffusion par l'OMS. L'OMS s'est efforcée d'inclure dans les Notes d'information un résumé des faits motivant les décisions signalées. On a suggéré d'étendre la portée du système aux décisions nationales intéressant les contaminants.

La Conférence a aussi été invitée à s'interroger sur l'utilité de créer un registre des recherches en cours sur la toxicité des additifs alimentaires. Cette dernière réalisation pourrait être liée à l'activité des centres nationaux de référence pour les critères d'hygiène de l'environnement. Il appartiendrait alors à ce système de faire parvenir aux toxicologues s'occupant de ces questions les listes des travaux toxicologiques en cours à l'échelon national sur les additifs alimentaires et les contaminants.

6.3 Mention a été faite de l'étude menée aux Etats-Unis d'Amérique sur les substances généralement reconnues comme inoffensives (GRAS) et il a été souligné que les personnes intéressées pourront se procurer auprès du National Technical Information Service des analyses de nombreux articles scientifiques ainsi que les résultats d'enquêtes sur l'usage des substances en question. On a mentionné également la pratique consistant à signaler aux autorités de la santé publique des différents pays les risques, notamment d'ordre microbiologique, afférents à des denrées alimentaires susceptibles d'être transportées d'un pays à l'autre, ainsi que les sondages d'opinion auxquels se livrent la FAO et l'OMS touchant l'établissement éventuel, par la Commission du Codex Alimentarius, d'un code de déontologie pour le commerce international.

6.4 En conclusion, la Conférence recommande:

1. que l'OMS poursuive son programme de publication de Notes d'information sur les additifs alimentaires et l'élargisse en y incluant des renseignements sur les décisions des gouvernements relatives aux contaminants;
 2. que l'OMS entreprenne un programme visant à établir un registre des recherches toxicologiques en cours dans les Etats Membres sur les additifs alimentaires et sur les contaminants, ainsi qu'à porter à la connaissance des Etats Membres les renseignements ainsi recueillis;
 3. que les Etats Membres se fassent mutuellement part de toute expédition en transit entre deux pays de denrées alimentaires pouvant représenter un risque pour la santé;
 4. que l'OMS dresse une liste des organes de liaison relevant des autorités chargées de la réglementation auxquels peuvent être communiqués des renseignements relatifs aux dangers pour la santé publique.
7. TRAVAUX FUTURS DU COMITE MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET SUGGESTIONS QUANT AUX PRIORITES

7.1 Plusieurs suggestions ont été faites au cours de la discussion. Elles concernaient la création d'un nouveau Comité d'experts pour les contaminants, une fréquence accrue des réunions, la participation d'observateurs, la diffusion plus large et le plus tôt possible de l'ordre du jour ainsi que la publication plus rapide des rapports et des monographies, et l'utilisation plus efficace des compétences spécialisées disponibles dans les services gouvernementaux ou ailleurs. Le Secrétariat a expliqué les procédures et règles administratives en vigueur dans les deux Organisations qui limitent à bien des égards les possibilités d'action, en particulier pour l'OMS, concernant certains des points mentionnés. Il faut aussi prêter attention aux incidences financières des modifications suggérées. Les experts choisis pour faire partie du Comité le sont à la discrétion des directeurs généraux; ils siègent en qualité de spécialistes scientifiques indépendants, libres d'exprimer leurs opinions personnelles, et ne sont pas considérés comme des représentants de leurs gouvernements ou des institutions auxquels ils appartiennent. L'OMS a pour pratique d'envoyer aux gouvernements l'ordre du jour du Comité d'experts avant la date de chaque réunion. De plus, les membres des tableaux d'experts de l'OMS sont invités, bien avant la réunion, à fournir des données pertinentes sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Eu égard au fait que certains additifs alimentaires et contaminants se sont révélés avoir des effets cancérigènes sur l'animal, un délégué a demandé si l'OMS avait déjà convoqué

des réunions d'experts pour étudier la question de savoir s'il existe des doses limites pour les agents cancérigènes. Le secrétariat de l'OMS a précisé que son organisation avait convoqué en août 1973 un groupe scientifique chargé d'évaluer la cancérigénicité et la mutagénicité des produits chimiques. Ce groupe a examiné la question et estimé que des doses limites existent dans le cas des "cancérigènes secondaires" dont la cancérigénicité est fonction de certaines autres propriétés. Par ailleurs, s'agissant d'autres types de cancérigènes, les données disponibles ne permettent pas pour l'instant d'établir des doses limites.

7.2 Après avoir longuement examiné les suggestions mentionnées ci-dessus, la Conférence recommande:

1. que la FAO et l'OMS continuent à réunir un seul Comité d'experts s'occupant à la fois des additifs et des contaminants alimentaires et continuent à suivre la pratique actuelle en ce qui concerne la participation d'observateurs;
2. que la FAO et l'OMS accroissent la fréquence des réunions et que, dans toute la mesure du possible, des réunions distinctes du Comité d'experts soient consacrées à l'évaluation des additifs alimentaires et à celle des contaminants;
3. que les directeurs généraux des deux organisations dégagent les ressources nécessaires pour les réunions plus fréquentes envisagées afin qu'on puisse s'occuper du grand nombre d'additifs alimentaires et de contaminants encore à évaluer ou à réévaluer;
4. que les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS procurent les moyens nécessaires pour publier plus rapidement les rapports et les monographies du Comité d'experts;
5. que la FAO et l'OMS envoient aux gouvernements le projet d'ordre du jour de chaque réunion du Comité d'experts en temps voulu pour permettre un afflux satisfaisant de renseignements et de documents pertinents;
6. que la FAO et l'OMS donnent une haute priorité à l'évaluation des contaminants. Dans la poursuite des travaux du Comité d'experts des additifs alimentaires, en dehors des questions jugées prioritaires par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, il conviendrait d'accorder un degré de priorité élevé à l'étude des colorants alimentaires.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le problème des oligo-éléments dans les denrées alimentaires a été soulevé. La Conférence a été informée des décisions du Comité d'experts des oligo-éléments, récemment convoqué par l'OMS, qui a examiné quelque 14 oligo-éléments ainsi que leur importance nutritionnelle, biologique et toxicologique. Des résumés du rapport de ce comité ont été mis à la disposition des participants intéressés.

LIST OF PARTICIPANTS - LISTE DES PARTICIPANTS - LISTA DE PARTICIPANTES

DELEGATES - DELEGUES - DELEGADOS

Argentina - Argentine - Argentina

Dr. Don Antonio Alberto Sánchez
Secretario Comercial
Misión permanente de la República
Argentina ante la Oficina de las
Naciones Unidas y las Organizaciones
Internacionales en Ginebra

93, rue de la Sarvette
1202 Ginebra

Australia - Australie - Australia

Dr R. H. C. Fleming
Director Food Administration Section
Public Health Branch
Department of Health

Canberra

Mr. I Taylor
Research Chemist
Australian Government Analytical
Laboratory
Department of Science

11, William Street
Melbourne

Austria - Autriche - Austria

Dr. H. Woidich
c/o Lebensmittelversuchsanstalt

Blaasstrasse 29
A-1190 Vienna

Belgium - Belgique - Bélgica

Mr C. Kestens
Conseiller
Ministère de la Santé publique

B-2520 Edegem

Mr M. Fondu
Institut belge de l'alimentation et
de la nutrition

172, Avenue Cortenberg
Bruxelles

Brazil - Brésil - Brasil

Dr W. F. Almeida
Director, Division of Animal Biology
Biological Institute of São Paulo

C.P. 7119
São Paulo

Canada - Canada - Canadá

Dr D.G. Chapman
Director, Food Advisory Bureau
Health Protection Branch
Department of National Health and
Welfare

Carlingwood Plaza
Ottawa

Dr E. Somers
Director, Food Research Laboratories
Health Protection Branch
Department of National Health
and Welfare

Tunney's Pasture
Ottawa

Dr W. J. Gall
Special Adviser
Canadian International Development
Agency

Ottawa

Dr D. M. Smith
Senior Scientist
International Health Services
Health and Welfare

Ottawa

China - Chine - China

Wang Hui-Chou
Institute of Health
Chinese Academy of Medical Science
Ministry of Public Health

Peking

Chen Yao-Chun
Chief, Unit of Food Toxicology
Peking Institute for Control of
Pharmaceutical and Biological
Products
Ministry of Public Health

Peking

Wang Ke-gang
Permanent Mission of the People's
Republic of China to the United
Nations Office at Geneva and other
International Organizations in
Switzerland

Geneva

Tien Chun-Yan
Permanent Mission of the People's
Republic of China to the United
Nations Office at Geneva and other
International Organizations in
Switzerland

Geneva

Czechoslovakia - Tchecoslovaquie - Checoslovaquia

Professor A. Wolf Directeur de l'Institut d'hygiène alimentaire	Prague
Dr A. Szokolay Vice-Director of Research Institute of Hygiene Chief of Department of Hygiene	83000 Bratislava

Denmark - Danemark - Dinamarca

Mr Finn Tarding Head, Department of Biochemistry National Food Institute	Mørkhøj Bygade 19 2860 Søborg
Mr S. C. Hansen Head of Division National Food Institute	Mørkhøj Bygade 19 2860 Søborg
Mrs Aase Engberg Head, Department of Contaminants National Food Institute	Mørkhøj Bygade 19 2860 Søborg
Professor N. Skovgaard Royal Veterinary and Agricultural University	Bülowsvej 13 DK 1870 V
Mr M. Kondrup Chief of Secretariat ISALESTA	Vesterbrogade 1 DK 1620 Copenhagen V
Mr K. Stistrup Board Member ISALESTA	Vesterbrogade 1 DK 1620 Copenhagen V

Finland - Finlande - Finlandia

Mrs A.-L. Koskinen Ministry of Trade and Industry	Aleksanterinkatu 10 00170 Helsinki 17
Mr K. Salminen Food Industries Federation	Eteläranta 10 00130 Helsinki 13

France - France - Francia

M. R. Souverain Inspecteur général de la répression des fraudes Chef de la Division de l'hygiène alimentaire et de la nutrition au Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité du Ministère de l'agriculture.	42 bis, rue de Bourgogne 75007 Paris
---	--

Mr G. Bories
Institut national de la recherche
agronomique

31300 Toulouse

M. G. Viel
Directeur du Laboratoire de
phytopharmacie INRA

CNRA Route de Saint-Cyr
78 Versailles

M. G. Jumel
Expert

3, rue de Logebach
75017 Paris

German Democratic Republic - République démocratique allemande -
República Democrática Alemana

Professor R. Engst
Vice-Director
Central Institute of Nutrition
Academy of Sciences

Bergholz-Rehbrücke

Dr E. Thymian
Chief, Section for Food Hygiene
Ministry of Public Health

Rathausstrasse 3
DDR - 102 Berlin

Germany, Federal Republic of - Allemagne, République fédérale -
Alemania, República Federal

Mrs H. Elstner
Ministerialdirektor
Federal Ministry of Youth, Family
and Health

D-53 Bonn - Bad Godesberg 1
Deutschherrenstrasse 87

Mr H. P. Mollenhauer
Ministerialrat
Federal Ministry of Youth, Family
and Health

D-53 Bonn - Bad Godesberg 1
Deutschherrenstrasse 87

Dr K. Trenkle
Regierungsrat
Federal Ministry of Nutrition
Agriculture and Forestry

D-53 Bonn-Duisdorf
Postfach

Dr W. Krönert
Director and Professor in
Federal Health Institute

D-1000 Berlin 33
Postfach

Dr. W. Pölert
Scientific Director
Association for Food Law and
Food Science

D-5340 Bad Honnef
Im Gier 42

Dr O. Paüli
Association for Food Law and
Food Science

D-4150 Krefeld
Friedrich-Ebert-Strasse 321

Dr W. Schuchardt
Association for Food Law and
Food Science

D-7889 Grenzach
Bettinger Strasse 47

Ghana - Ghana - Ghana

Dr A. A. Owusu
Senior Scientific Officer
Ghana Standards Board

Accra
P. O. Box M. 245

Mr J. O. Kumi
Scientific Officer (Nutrition)
National Standards Board

Accra

Mr A. A. Laryea
Permanent Representative of
Ghana to FAO

FAO
Rome

Guatemala - Guatemala - Guatemala

Dr. J.L. Borrayo Reyes
Representación permanente de
Guatemala ante la Oficina de las
Naciones Unidas y de los Organismos
Especializados de las Naciones
Unidas en Ginebra

11, rue Buttini
1202 Ginebra

Ireland - Irlande - Irlanda

Dr J. H. Walsh
Deputy Chief Medical Officer
Department of Health

Dublin

Italy - Italie - Italia

Dr S. Annunziata
Chief, Division of Food Additives
Ministry of Health

Rome

Japan - Japon - Japón

Mr K. Ichikawa
Deputy Chief, Food Chemistry Division
Ministry of Health and Welfare

Tokyo

Dr T. Tsunoda Tokyo
Japanese Union of Food Additives
Association

Mr Y. Sugita Tokyo
Japanese Union of Food Additives
Association

Mr K. Omi Tokyo
Technical Representative
Japanese Union of Food Additives

Kenya - Kenya - Kenia

Mr N. Muraguri Government Chemist's
Government Chemist Department
Nairobi

Libya - Libye - Libia

Mr S. Y. Dardera P.O. Box 2580
General Secretary of National Tripoli
Food and Nutrition Council

Netherlands - Pays-Bas - Países Bajos

Dr P. H. Berben Dokter Reijersstraat 10
Chief Officer-in-Charge of the Leidschendam
Inspection of Foodstuffs
Ministry of Public Health and
Environmental Hygiene

Dr G. F. Wilmink The Hague
Cabinet Adviser
Ministry of Agriculture and
Fisheries

New Zealand - Nouvelle-Zélande - Nueva Zelandia

Dr W. Murphy Wellington
Director
Division of Public Health
Department of Health

Nigeria - Nigeria - Nigeria

Mr D. A. Akoh
Federal Ministry of Health
Chemistry Division
Lagos

Norway - Norvège - Noruega

Dr H. K. Dahle
Department of Food Hygiene
Veterinary College of Norway
P.O. Box 8146
Oslo

Dr O. R. Braekkan
Government Vitamin Laboratory
P.O. Box 187
Bergen 5001

Mr J. E. Ejerik
Research Scientist
Department of Pharmacology and
Toxicology
The Veterinary College of Norway
P.O. Box 8146
Oslo

Philippines - Philippines - Filipinas

Mr N. Lavina
Philippine Mission to the
United Nations
Geneva

Poland - Pologne - Polonia

Dr H. Sadowska
Head, Food and Nutrition Division
Ministry of Health and Social
Welfare
Miodowa 15
Warsaw

Mrs K. Mazurkiewicz
Senior Adviser
Ministry of Foreign Trade
Quality Inspection Office
Stepinska 9
Warsaw

Spain - Espagne - España

Sr. Don Ignacio Unceta Onaindia
Ministerio de Agricultura
Subdirección General de
Industrias Agrarias
Calle de la Infanta Isabel 1
Madrid

Sweden - Suède - Suecia

Professor F. Berglund S-104 01 Stockholm
Head, Food Research Department
National Food Administration

Professor L. Albanus S-104 01 Stockholm
Head, Toxicology Laboratory
National Food Administration

Dr W. Jennings S-104 01 Stockholm
Deputy Head of Food Standards
Division
National Food Administration

Dr A. Edhborg Box 85
Manager of Food Research, Quality S-267 00 Bjuv
Control, FINDUS AB

Mrs G. Lundblad S-104 01 Stockholm
Member of the Board of the
National Food Administration

Switzerland - Suisse - Suiza

Dr E. Matthey Haslerstrasse 16
Chef du Contrôle des denrées 3008 Berne
alimentaires au Service
fédéral de l'hygiène
publique

Dr E. Lauber 3074 Muri
Chef de Section
Contrôle des denrées alimen-
taires

Mr H. U. Pfister Haslerstrasse 16
Premier Adjoint 3008 Berne
Chef de la Section Codex
Service fédéral de l'hygiène
publique

M. J. Ruffy Haslerstrasse 16
Comité national suisse du Codex 3008 Berne
Alimentarius

M. T. Avigdor Case postale 88
Société d'assistance technique 1814 La Tour-de-Peilz
Produits NESTLE

Dr G. F. Schubiger Case postale 88
Société d'assistance technique 1814 La Tour-de-Peilz
Produits NESTLE

Dr W. Hausheer Grenzacherstrasse 124
Swiss Society of the Chemical 4002 Basle
Industry

Thailand - Thaïlande - Tailandia

Professor A. Bhumiratana
Director, Institute of Root
Research and Product
Development Bangkok

Dr P. Vanasatit
Assistant Director
Food and Drug Control Division
Ministry of Public Health Bangkok

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland -
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord -
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

Mr A. Hubbard
Head, Food Science Division
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London, SW1P 2AE

Mr T. J. Coomes
Senior Principal Scientific
Officer
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London, SW1P 2AE

Mr H. M. Goodall
Principal
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London, SW1P 2AE

Dr P. S. Elias
Principal Medical Officer
Department of Health and
Social Security
Alexander Fleming House
Elephant and Castle
London, SE1 6BY

Professor B. C. L. Weedon
Chairman, Food Additives and
Contaminants Committee
Queen Mary College
University of London
Mile End Road
London, SE1 4NS

Dr W. C. Fulton
Food Manufacturers'
Federation Inc.
1/2 Castle Lane
Buckingham Gate
London, SW1P 6DL

Mr J. H. Byrne
Chemical Industries Association
Alembie House
Albert Embankment
London

United States of America - Etats-Unis -
Estados Unidos de América

Dr V. O. Wodicka Director, Bureau of Foods Food and Drug Administration Department of Health, Education and Welfare	Washington, D.C.
Dr H. Blumenthal Deputy Director Division of toxicology Food and Drug Administration Department of Health, Education and Welfare	Washington, D.C.
Mr E.F. Kimbrell Agricultural Marketing Service Department of Agriculture	Washington, D.C.
Mr E. Bouchard Technical Director Chemical Products R & D Pfizer Central Research Pfizer Incorporated	New York
Dr O.D. Easterday Head, Toxicology & Pharmacology Research International Flavors and Fragrances, Inc.	Union Beach, New Jersey
Dr A. G. Ebert International Glutamate Technical Committee	Watertown, Mass.
Mr C. Feldberg Director, Product Safety and Regulatory Information CPC International, Inc.	Eaglewood Cliffs, New Jersey
Mr R. Harkins Director of Scientific Affairs Grocery Manufacturers of America, Inc.	Washington, D.C.
Mr J. C. Kirschman Corporate Research Manager General Foods Corporation	White Plains New York
Mr M. F. Markel Markel, Hill, Byerley	Washington, D. C.
Dr H. Bauman Vice-President, Science and Technology The Pillsbury Co.	Minneapolis, Minn.
Mr D. G. McPherson Vice-President General Mills Inc.	Minneapolis, Minn.

OBSERVERS - OBSERVATEURS - OBSERVADORES

Ad Hoc Technical Caramel Committee - Comité technique ad hoc pour le Caramel

Mr. C. Feldberg, CPC International Inc., International Plaza,
Englewood Cliffs, New Jersey, U.S.A.

Dr. A. W. Noltes, 195 Knightsbridge, London, S.W.7

Association of Official Analytical Chemists (AOAC) - Association des chimistes analytiques
officiels - Asociación de Químicos Analíticos Oficiales

Dr. E. Somers, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare,
Ottawa, Canada

Council of Europe - Conseil de l'Europe - Consejo de Europa

Dr O. Messer, Directeur adjoint des affaires économiques et sociales.
Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Economic Commission for Europe (ECE) - Commission économique pour l'Europe (CEE) -
Comisión Económica para Europa (CEPE)

Miss M. Coquette, Administrator, Commission of European Economic Community,
Brussels, Belgium

Mr. E. Gaerner, Principal Administrator, Commission of European Economic
Community, Brussels, Belgium

Mr. M. Graf, Administrateur auprès du Secrétariat général du Conseil des
Communautés européennes, Bruxelles, Belgique

Mr. R. Haigh, Principal Administrator, Commission of European Economic Community,
Brussels, Belgium

Dr. P. Mechelynck, Principal Administrator, Commission of European Economic
Community, Brussels, Belgium

European Food Law Association (EFLA) - Association européenne de Droit de l'alimentation

Professor E.J. Bigwood, 48 rue Emile Bouilliot, Brussels, Belgium

Mr. A. Gérard, Secrétaire général, 3 boulevard de la Cambre, Bruxelles, Belgique

Fédération internationale des industries et du commerce en gros des vins,
spiritueux, eaux-de-vie et liqueurs

Dr. S. Valvassori, via San Secondo 67, Turin, Italie

International Commission of Agricultural Food Industries (ICAI) - Commission
internationale des industries agricoles et alimentaires (CIIA) - Comisión
Internacional de las Industrias Agrícolas (CIIA)

Mr. R. Souverain, 24 rue de Téhéran, 75008 Paris, France

International Federation of Glucose Industries (IFGI) - Fédération internationale des industries du glucose - Asociación Internacional de las Industrias de la Glucosa

Dr. R. Bauer, Secretary General, 134 avenue de Cortenberg, 1040 Brussels, Belgium

Dr. C. Nieman, Joh. Verhulstraat 172, Amsterdam, Netherlands

Mr. E. G. Rapp, Attorney, 134 avenue de Cortenberg, 1040 Brussels, Belgium

International Federation of Margarine Association (IFMA) - Fédération internationale des associations de la margarine (FIAM) - Federación Internacional de Asociaciones de la Margarina (FIAM)

Dr. P.W. M. Weijden, Technical Adviser, c/o Unilever N.V., 's Jacobplein 1, Rotterdam, Netherlands

International Organization of Consumers Unions (IOCU) - Organisation internationale des unions de consommateurs (IOCU) - Organización Internacional de las Uniones de Consumidores (OIUC)

Miss D.H. Grose, Representative, 14 Buckingham Street, London, S.W.4, England

International Organization of the Flavour Industry (IOFI) - Organisation internationale de l'industrie des produits aromatiques

Dr. F. Grundschober, Scientific Adviser, 8 rue Charles Humbert, Geneva, Switzerland

Dr. Pantke-Beyerling, 5 - Köln, Schenkendorfstrasse 23, Federal Republic of Germany

Dr K. Walden, Scientific Adviser, 345-Holzminen, Gehrenkamp 4, Federal Republic of Germany

International Union of Nutritional Sciences (IUNS) - Union internationale des sciences de la nutrition (UISN) - Unión Internacional de Ciencias de la Nutrición (UICN)

Professor M.J.L. Dols, Bloemcampaan 10, Wassenaar, Netherlands

International Union of Pure and Applied Chemistry (IUPAC) - Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) - Unión Internacional de Química Pura y Aplicada (UIQPA)

Dr.R. Marcuse, c/o SIR, S-40021 Göteborg 16, Sweden

Organization of Manufacturers of Cellulose Products for Foodstuffs in the EEC (OFCA) - Organisation des fabricants de produits cellulose pour les denrées alimentaires, CEE

Dr. G. Nijhorff, P.O. Box 31, Nijmegen, Netherlands

World Association of Veterinary Food Hygienists (WAVFH) - Association vétérinaire mondiale d'hygiène alimentaire - Asociación Mundial de Higienistas de Alimentos de Veterinaria (WAVFH)

Professor C. Schlatter, Peteracher 11, 8126 Zumikon, Switzerland

FAO Secretariat - Secrétariat de la FAO - Secretaría de la FAO

Mr. B. Dix, Food Standards and Food Control Service, Food Policy and Nutrition Division, FAO, Rome, Italy

Mr. G.O. Kermodé, Chief, Food Standards and Food Control Service, Food Policy and Nutrition Division, FAO, Rome, Italy

Dr. L.G. Ladomery, FAO/WHO Food Standards Programme, Food Policy and Nutrition Division, FAO, Rome, Italy

Mr. J.R. Lupien, Food Control Officer, Food Standards and Food Control Service, Food Policy and Nutrition Division, FAO, Rome, Italy

Mr. R.K. Malik, Food Standards and Food Control Service, Food Policy and Nutrition Division, FAO, Rome, Italy (Joint FAO Secretary)

WHO Secretariat - Secrétariat de l'OMS - Secretaría de la OMS

Dr. B. Dieterich, Director, Division of Environmental Health, WHO, Geneva, Switzerland

Dr. F.C. Lu, Chief, Food Additives, WHO, Geneva, Switzerland (Joint WHO Secretary)

Dr. J.I. Munn, Senior Scientist, Food Additives, WHO, Geneva, Switzerland

Professor M. Nikonorow, State Institute of Hygiene, Warsaw, Poland
(WHO Temporary Adviser)

Professor R. Truhaut, Director, Toxicological Research Centre, Faculty of Pharmacy, University of Paris, France (WHO Temporary Adviser)

Dr. G. Vettorazzi, Scientist, Food Additives, WHO, Geneva, Switzerland

In attendance - Egalement présents - Presentes

Dr. J. Bengoa, Chief, Nutrition, WHO, Geneva, Switzerland

Mr. P.J. Delon, Medical Officer, Epidemiological Surveillance of Communicable Diseases, WHO, Geneva, Switzerland

Mr. H. Dixon, Statistician, Health Statistical Methodology, WHO, Geneva, Switzerland

Dr. B. Grab, Statistician, Health Statistical Methodology, WHO, Geneva, Switzerland

Dr. L. Reinius, Food Hygienist, Veterinary Public Health, WHO, Geneva, Switzerland

TROISIEME CONFERENCE MIXTE FAO/OMS SUR
LES ADDITIFS ET CONTAMINANTS ALIMENTAIRES

Genève, 22-26 octobre 1973

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et du Vice-Président et désignation des rapporteurs
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport sur les travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (1955-72).
4. Principes de l'évaluation toxicologique des additifs et contaminants alimentaires.
5. Calcul de la dose potentielle d'additifs et de contaminants alimentaires; rapport sur le programme OMS de calcul sur ordinateur.
6. Principes généraux relatifs à l'emploi des additifs alimentaires; considérations intéressant la protection des consommateurs et règles de bonne pratique applicables dans la fabrication.
7. Problèmes de contamination des aliments et activités internationales proposées pour l'instauration d'un programme coordonné de surveillance dans ce domaine, compte tenu des recommandations faites par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (juin 1972, Stockholm).
8. Etablissement de procédures permettant une consultation internationale et une action coordonnée rapides au sujet des additifs et contaminants alimentaires.
9. Travaux futurs du Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires et suggestions quant aux priorités.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.